

28/05/2026	Contact : thiollierp@d42.ffbatiment.fr	2026.62
------------	---	---------

Retrouvez ces informations sur notre site www.btp42.fr à la rubrique documents

Risque canicule : les réflexes à adopter sur les chantiers du BTP

Face à l'intensification des épisodes de chaleur, les chantiers du BTP doivent se réorganiser. Vous trouverez ci-dessous, plusieurs réflexes essentiels à adopter.

Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet 2025, les obligations des employeurs en matière de protection des salariés contre les risques liés à la chaleur ont été renforcées. Les mesures et actions de prévention de l'employeur doivent être consignées en amont de l'épisode de chaleur intense dans le DUERP. Tout manquement peut entraîner une mise en demeure de se conformer aux nouvelles obligations par l'inspection du travail.

Vérifier la vigilance météo chaque jour

Le premier réflexe est de consulter quotidiennement les bulletins de Météo France, **notamment dès que les températures dépassent les 30°C à l'ombre** ou que les nuits excèdent 25°C. Les niveaux de vigilance (jaune, orange, rouge) définissent les mesures à déclencher.

Anticiper et adapter l'organisation du chantier

Dès le niveau de **vigilance jaune**, adaptez les horaires de chantier (travail tôt le matin, pauses fréquentes), limitez les tâches physiques lourdes, aménagez les postes pour minimiser l'exposition directe au soleil (ombre, ventilation, zone de repos climatisée...).

Garantir une hydratation suffisante

Chaque compagnon doit disposer d'au moins **3 litres d'eau potable**, maintenus **au frais** et à **proximité du poste de travail**.

Mettre à disposition des équipements rafraîchissants et adaptés

En plus de **l'hydratation**, installez brumisateurs, ventilateurs, abris climatisés ou ombragés pour rafraîchir les zones de travail et de repos.

Adaptez l'habillement : les couleurs claires favorisant l'évaporation de la sueur et sont donc à privilégier. Veillez à bien porter tous les EPI même par forte chaleur.

Intégrer la prévention de la canicule dans le Document Unique

Face à l'évolution des conditions atmosphériques et à leur impact sur les conditions de travail, notamment dans le BTP, [un décret et un arrêté](#) ont précisé les mesures et actions à mettre en place dans l'entreprise en cas d'épisodes de chaleur intense.



Comme évoqué précédemment, tout employeur doit désormais évaluer les risques liés aux fortes chaleurs et aux épisodes de canicule. Insérez ce risque dans le document unique avec les actions de prévention prévues.



FEDERATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA LOIRE

17 rue de l'Apprentissage
CS 80045 - 42002 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tél. 04 77 42 36 86
<http://www.btp42.fr/>

